



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

MP.WAT/WG.2/2005/2  
7 juillet 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION  
SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION  
DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES  
ET DES LACS INTERNATIONAUX

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SIXIÈME RÉUNION**

Introduction

1. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation a tenu sa sixième réunion à Bratislava (Slovaquie) du 18 au 20 mai 2005, à l'invitation des Gouvernements finlandais et slovaque.
2. Ont participé à la réunion des représentants des pays suivants: Azerbaïdjan, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie et Ukraine.
3. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS), du Centre international d'évaluation de l'eau, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), du Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour l'évaluation et la protection de la qualité des eaux souterraines (hébergé par le British Geological Survey) et du Centre thématique européen sur l'eau ont également assisté à la réunion.
4. Des représentants des organisations ci-après étaient également présents: Centre d'information scientifique de la Commission de coordination inter-États sur l'eau (Ouzbékistan), Ecores (Azerbaïdjan), Partenariat mondial sur l'eau pour l'Europe centrale et orientale (Slovaquie) et Partenariat du Kazakhstan sur l'eau (Kazakhstan).

## I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

5. M<sup>me</sup> Lea Kauppi (Finlande), présidente du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, a ouvert la réunion. M<sup>me</sup> Zdena Kelnarova (Slovaquie) a souhaité la bienvenue aux participants au nom du pays hôte. À la fin de la réunion, M<sup>me</sup> Kauppi a été réélue présidente tandis que M<sup>me</sup> Zsuzsa Buzás (Hongrie) et M. Peter Roncak (Slovaquie) étaient réélus vice-présidents.

6. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour publié sous la cote MP.WAT/WG.2/2005/1.

7. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur les travaux de sa cinquième session, tenue à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004 (MP.WAT/WG.2/2004/2), l'alinéa a du paragraphe 13 étant modifié comme suit: «En ce qui concerne l'aquifère d'Aggtelek et du karst slovaque, une réunion consultative bilatérale était prévue en novembre 2004 afin de débattre de l'avenir du projet pilote sur la base des travaux réalisés par les deux pays depuis l'achèvement du rapport initial en 2003<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Le secrétariat a été informé que la réunion était reportée en juin 2005.».

## II. STRATÉGIES DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION DES EAUX TRANSFRONTIÈRES

### A. Projet de directives stratégiques pour la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières

8. M<sup>me</sup> Lea Kauppi et M<sup>me</sup> Sirkka Haunia (Finlande) ont présenté les observations communiquées au sujet du projet de directives stratégiques. Le Groupe de travail a décidé ce qui suit:

a) Les directives stratégiques étaient principalement destinées aux décideurs et aux planificateurs aux échelons national et local, même si d'autres groupes, comme par exemple les spécialistes de santé publique qui utilisent les résultats de la surveillance, pouvaient également en bénéficier;

b) L'intitulé du document devrait être bref et bien conçu, mais l'on devrait comprendre que les directives s'appliquent aussi bien aux eaux de surface qu'aux eaux souterraines, par exemple au moyen de photographies sur la couverture;

c) Le texte devrait conserver pour l'essentiel le même plan que celui qui avait été convenu à la réunion précédente. Il faudrait remanier la section 9 pour l'axer sur les questions stratégiques et les enseignements tirés des projets pilotes. Certains de ses passages pourraient être déplacés à la section 5. La référence aux projets pilotes de la Convention devrait être explicite et l'on pourrait aussi dresser le bilan d'autres projets pilotes menés en dehors du cadre de la Convention. Les participants ont été invités à transmettre au secrétariat des projets de texte concernant d'autres projets pilotes;

d) Les dispositions de la directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne relatives à la surveillance et à l'évaluation devraient être mentionnées et les aspects transfrontières de la mise en œuvre de la directive, en particulier avec les pays voisins de l'Union européenne, devraient

être précisés. Il faudrait par ailleurs insister sur la différence à cet égard entre les pays qui sont membres de l'UE et ceux qui ne le sont pas;

e) Il faudrait mentionner les dispositions de la législation nationale relatives à la surveillance et à l'évaluation;

f) La dimension sanitaire, en rapport en particulier avec la mise en œuvre du Protocole sur l'eau et la santé, était absente. M. Mihaly Kadar, président du Groupe de travail de l'eau et de la santé, avec d'autres membres du Groupe, établirait d'ici à la fin juin 2005 des projets de texte à insérer dans les différentes sections;

g) La préface devrait résumer le message principal des différentes sections;

h) L'alerte rapide devrait être mentionnée;

i) Il faudrait insister sur les aspects hydrologiques, morphologiques, biologiques et écologiques;

j) Le Système mondial d'observation du cycle hydrologique (WHYCOS) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pourrait être mentionné à la section 2;

k) L'ensemble des directives ne devant pas dépasser 20 pages, il faudrait raccourcir le texte, et en particulier les sections 2, 7 et 9.

9. Un groupe de rédaction présidé par M. Rainer Enderlein (CEE) et composé de M<sup>me</sup> Francesca Bernardini (CEE), M. John Chilton (British Geological Survey), M. Pertti Heinonen (Finlande) et M. Rafiq Verdiyev (ONG Ecores) a été chargé de revoir le document, d'harmoniser la terminologie, de rédiger les passages manquants et d'opérer les suppressions nécessaires. En outre, le groupe de rédaction déciderait s'il convenait de remplacer le cycle de surveillance en vigueur par celui proposé par le GEMS et adapterait la structure des directives au cycle retenu. Le groupe tiendrait sa première réunion en septembre 2005, soumettrait par courrier électronique sa version révisée aux membres du Groupe de travail pour qu'ils donnent leur avis et, au besoin, tiendrait une deuxième réunion afin de rédiger le texte définitif pour la septième réunion du Groupe de travail.

#### B. Directives techniques pour la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières

10. Le Groupe de travail a examiné un projet d'inventaire des orientations techniques existantes établi par M. Jos Timmerman (Centre international d'évaluation de l'eau). Il a recommandé que l'inventaire soit structuré de manière à faciliter les recherches et qu'il recense également les documents d'orientation élaborés dans le contexte de la stratégie d'application commune de la directive-cadre de l'UE, les orientations techniques existantes en russe et les directives élaborées par l'OMM, en particulier le Guide des pratiques hydrologiques.

11. Les participants ont été invités à adresser à M. Timmerman des observations et d'autres références à des orientations techniques, en particulier en russe. Les membres du groupe restreint des eaux souterraines ont été priés d'élaborer le texte de l'inventaire, y compris un bref descriptif, un jugement autorisé et de fournir des adresses de sites Web en rapport avec les textes

mentionnés dans les Directives sur la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières.

### III. PROGRAMME PILOTE SUR LA SURVEILLANCE ET L'ÉVALUATION

#### A. Projets pilotes sur les cours d'eau transfrontières

12. M. Pavol Čaučík (Slovaquie) a rendu compte de l'état d'avancement des projets pilotes sur les cours d'eau transfrontières et a présenté les activités futures:

a) S'agissant du projet pilote de la Morava, une modification de la composition de l'équipe avait retardé les activités prévues. Après renforcement de l'équipe, la phase de mise en œuvre débuterait sous peu, sans doute avec le concours financier de l'UE dans le cadre de son programme Interreg III ainsi qu'avec la participation de l'Autriche;

b) S'agissant du cours d'eau Mures/Maros, l'accord bilatéral hungaro-roumain sur la gestion des eaux transfrontières était en voie de renouvellement. Les recommandations du projet pilote seraient sans doute mises en œuvre dans le nouveau règlement de surveillance bilatérale. La question serait examinée à la réunion suivante du groupe de travail de la qualité de l'eau de la Commission hungaro-roumaine, en juin 2005;

c) Dans le cas de l'Ipel/Ipoly, le rapport final, y compris les questions de gestion de l'eau et les recommandations, était presque achevé et devrait être imprimé avant la fin de l'année. Le Groupe de travail de la Commission pour les eaux transfrontières entre la Hongrie et la Slovaquie examinerait les résultats du projet pilote et sa poursuite avec la phase de mise en œuvre après la publication du rapport final;

d) S'agissant des rivières Latoritsa/Latorica - Uzh/Uh, le rapport final, notamment les questions de gestion de l'eau et les recommandations, devrait être achevé avant la fin de l'année. Une étude hydromorphologique commune des parties slovaque et ukrainienne du bassin de la Latoritsa/Latorica serait entreprise en juillet 2005;

e) En ce qui concerne la phase de mise en œuvre du projet pilote du Bug, un avant-projet destiné au programme de voisinage afférent à la Pologne, au Bélarus et à l'Ukraine dans le cadre d'Interreg III A/Tacis PCT était en cours d'élaboration et devrait être soumis d'ici à octobre 2005. La mise en œuvre devrait ensuite débuter en 2006. Dans le même temps, un deuxième projet était en cours d'élaboration dans le cadre du programme de voisinage visant à mettre sur pied une commission trilatérale Pologne-Ukraine-Bélarus pour la protection et la gestion de l'eau du bassin du Bug.

13. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des faits nouveaux intéressant le bassin de la Sava: la future création de la Commission de la Sava qui tiendrait sa première réunion en juin 2005 et le «plan pilote d'aménagement du bassin de la Sava» exécuté dans le cadre du programme communautaire d'assistance pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (CARDS) de l'Union européenne. Les représentants de la Croatie et de la Serbie-et-Monténégro ont confirmé leur intérêt pour l'élaboration d'un projet pilote sur la surveillance et l'évaluation de la Sava. Le secrétariat pourrait participer à la première réunion de la Commission de la Sava pour encourager le début de ses travaux. Les représentants de la

Slovaquie prendraient contact avec les participants au projet CARDS de l'UE pour s'assurer qu'il serait tenu compte de l'expérience acquise dans le cadre de la Convention et des directives sur la surveillance.

14. En ce qui concerne les projets pilotes orientaux, d'importants progrès avaient été accomplis dans le cadre du programme TACIS de l'UE avec la conception de projets distincts de suivi de l'aménagement interétatique des bassins de la Pripyat et du Seversky Donets, avec une adjudication prévue en 2005. Pour mener à bien tous les préparatifs, les pays bénéficiaires devaient approuver le programme d'action pour 2004 mais la Fédération de Russie ne l'avait pas encore fait. Des progrès avaient également été enregistrés dans la mise au point d'un projet de suivi pour le Tobol, dans l'idée toutefois de l'étendre au bassin de l'Irtysh et à une partie de celui de l'Ishim. Ce projet pourrait faire l'objet d'une adjudication en 2006. Le Programme d'action pour 2005 devait prévoir un suivi pour la Kura mais TACIS voulait éviter des chevauchements avec les nombreux autres projets en cours ou prévus dans la région et obtenir un appui et l'engagement des pays concernés.

#### B. Projets pilotes sur les eaux souterraines transfrontières

15. Le Groupe de travail a pris note de l'état d'avancement des projets pilotes sur la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières et des activités du groupe restreint des eaux souterraines:

a) Le rapport général sur le Danube établi au titre de la directive-cadre de l'UE traitait de l'aquifère d'Aggtelek et du karst slovaque. Par ailleurs, une carte de sensibilité de la zone d'essai de la structure hydrogéologique de Dolný vrch était en cours d'élaboration et devrait être achevée d'ici à la fin de l'année. Le financement par la Slovaquie de la phase préparatoire pilote s'achevant en 2005, il faudrait s'efforcer de terminer le projet de rapport final, y compris les questions relatives à la gestion de l'eau et les recommandations, d'ici à la fin de l'année. À cette fin, une réunion consultative bilatérale était prévue le 15 juin 2005;

b) En ce qui concerne le projet pilote pour le Bug, une réunion avec un représentant du programme de gestion des ressources des aquifères transfrontaliers à l'échelle internationale aurait lieu en Pologne le 23 mai 2005 pour étudier les possibilités de financement du projet<sup>1</sup>;

c) La Slovaquie élaborait un projet d'assistance sur les eaux transfrontières que se partagent le Kazakhstan et l'Ouzbékistan. Il s'agissait de recenser les principales questions de gestion des eaux transfrontières, d'évaluer les programmes de surveillance et d'évaluation existants, d'élaborer des recommandations en vue de leur amélioration progressive et de former un personnel local pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur l'eau relatives à la surveillance des eaux souterraines transfrontières. La phase initiale du projet devrait débuter en septembre 2005 après son approbation officielle;

---

<sup>1</sup> Le secrétariat a été informé qu'il avait été décidé à la réunion d'élaborer une proposition de projet intermédiaire du FEM. Les trois pays intéressés ainsi que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'UNESCO et la CEE y collaboreraient.

d) Un nouveau projet pilote pourrait être mis au point concernant les eaux souterraines du bassin de la Mesta/Nestos commun à la Bulgarie et à la Grèce, avec éventuellement l'appui des réalisations en cours dans le bassin. À cette fin, certains membres du groupe restreint participeraient à l'atelier organisé par l'UNESCO du 29 mai au 5 juin 2005 auquel participeraient des représentants de la Bulgarie et de la Grèce pour présenter le projet pilote et appuyer l'élaboration d'un avant-projet<sup>2</sup>.

16. Le représentant de l'UNESCO a confirmé que son organisation continuait à appuyer les activités relatives aux eaux souterraines dans le cadre de la Convention et a généreusement offert de financer les projets pilotes dans ce domaine, en particulier l'organisation de réunions techniques. Il a invité le Président du groupe restreint des eaux souterraines à soumettre des propositions concrètes à cet effet. L'UNESCO inviterait par ailleurs le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC) à appuyer l'activité du groupe restreint. Il a en outre confirmé l'intérêt d'un projet sur les eaux souterraines dans le Caucase, qui pourrait être élaboré avec d'autres partenaires intéressés tels que le PNUD et l'OSCE. D'autres discussions entre les organisations devraient se tenir prochainement pour préciser le projet.

17. Le Groupe de travail a été informé de l'élaboration par le groupe restreint des eaux souterraines d'une stratégie à court et à long terme comprenant les cinq volets suivants: mise en œuvre pratique et projets pilotes, formation et sensibilisation, élaboration de directives techniques et générales, aspects juridiques de la gestion des eaux souterraines transfrontières et appel de fonds et liaisons avec les institutions financières et autres donateurs.

18. Il a été enfin conseillé au groupe restreint de suivre de près les faits nouveaux intéressant la directive de l'UE sur les eaux souterraines et d'établir des contacts avec le groupe de travail compétent de la Commission européenne par l'intermédiaire de ses membres qui y participent.

#### C. Projets pilotes sur les lacs transfrontières/internationaux

19. M<sup>me</sup> Sirkka Haunia a rendu compte de l'état d'avancement des projets pilotes sur les lacs:

a) Le programme INTERREG appuyait le projet pilote concernant le lac Pyhäjärvi (Finlande/Fédération de Russie);

b) En ce qui concerne le lac Peipus (Estonie/Fédération de Russie), l'approbation du descriptif du projet avait été retardée mais les participants russes avaient été dernièrement désignés et la première réunion aurait lieu en juin 2005.

20. Les participants sont convenus que d'autres projets pilotes concernant les lacs permettraient de bien expérimenter les directives et que le lac Jandar, que se partageaient la Géorgie et l'Azerbaïdjan, pourrait faire l'objet d'un nouveau projet.

---

<sup>2</sup> À l'atelier, les éléments d'un avant-projet ont été adoptés. Le groupe restreint CEE des projets pilotes contribuerait à affiner la proposition.

#### IV. ÉVALUATION DE LA SITUATION DES EAUX TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS INTERNATIONAUX DANS LA RÉGION DE LA CEE

21. M. Pertti Heinonen a rendu compte des travaux d'élaboration, par l'Institut finlandais de l'environnement, du rapport d'évaluation de l'état des eaux transfrontières dans la région de la CEE. Un projet d'inventaire des principaux cours d'eau et lacs transfrontières en Europe et en Asie centrale était en cours d'établissement et des renseignements sur certains de ces bassins étaient recueillis auprès de diverses sources (Internet, rapports de projet, rapports de commission, etc.).
22. Le Groupe de travail a examiné en détail les méthodes à utiliser pour la suite des travaux. Il est convenu que l'évaluation devrait reposer dans la mesure du possible sur des données officielles, mais en leur absence, des données provenant d'autres sources fiables et des avis de spécialistes pourraient également être utilisés. Toutes les sources de données devraient être expressément mentionnées. En ce qui concerne les bassins communs à des pays de l'UE, les informations proviendraient des communications fournies conformément à la directive-cadre de l'UE. Les efforts devraient donc être axés sur l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale ainsi que sur l'Europe du Sud-Est. Le Groupe a appuyé l'utilisation des indicateurs existants, lorsque cela était possible. Il a décidé de reporter à sa réunion suivante le débat sur l'élaboration d'une base de données.
23. Le Groupe de travail a reconnu que la première évaluation ne porterait sans doute pas sur toutes les eaux de surface transfrontières de la région. Les critères de sélection ne dépendraient pas seulement de la superficie des bassins mais également des informations disponibles, de la répartition géographique et de la représentativité des principales questions dans la région de la CEE. En tout état de cause, l'inventaire des eaux de surface devrait être complet et concerner également l'Amérique du Nord et les eaux que la Turquie et Israël partageaient avec leurs voisins. Le Groupe de travail a chargé le groupe restreint des eaux souterraines d'élaborer la partie relative aux eaux souterraines sur la base des travaux effectués dans le cadre de la Convention (inventaire, projets pilotes) ainsi que par d'autres partenaires tels que l'UNESCO, l'IGRAC, le programme mondial de cartographie et d'évaluation hydrogéologique.
24. La coopération avec le Groupe de travail CEE sur la surveillance de l'environnement et l'Agence européenne de l'environnement ainsi que la contribution au quatrième rapport d'évaluation sur l'état de l'environnement destiné à la Conférence ministérielle de Belgrade «Un environnement pour l'Europe» devraient être examinées à la réunion suivante du Groupe de travail CEE (2 et 3 juin 2005). En tout état de cause, l'évaluation des eaux transfrontières ferait l'objet d'un rapport distinct au titre de la Convention.
25. Le Groupe de travail a adopté les mesures ci-après:
- a) L'Institut finlandais de l'environnement dresserait un nouvel inventaire complet des eaux de surface transfrontières. Les membres du Groupe de travail communiqueraient leurs observations et rectifications avant la fin du mois de juin;
  - b) L'Institut finlandais de l'environnement établirait une ébauche plus détaillée des informations et des thèmes traités dans l'évaluation ainsi que certains modèles d'évaluation pour

quelques bassins. Les membres du Groupe de travail communiqueraient leurs observations avant la fin du mois de juin;

c) Les coordonnateurs ci-après ont été désignés pour divers bassins:

- M. J. Timmerman pour le Scheldt, la Meuse et le Rhin;
- M<sup>me</sup> I. Bernardova pour l'Elbe;
- M<sup>me</sup> Z. Buzás, M<sup>me</sup> Z. Kelnarova et M<sup>me</sup> A. Vasiu pour le Danube;
- R. B. Borso pour la Sava;
- M<sup>me</sup> Z. Kelnarova pour la Morava;
- M<sup>me</sup> Z. Buzás pour l'Ipel/Ipoly;
- M<sup>me</sup> A. Vasiu pour le Mures/Maros;
- M<sup>me</sup> O. Lysyuk pour la Latoritsa/Latorica;
- M<sup>me</sup> M. Landsberg-Uczciwek pour l'Oder, le Bug et la Vistule ainsi que pour le lac Galadus;
- M. P. Heinonen pour les eaux partagées par la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie;
- M<sup>me</sup> O. Lysyuk pour le Dniester, le Dnieper et le Severski Donets;
- M<sup>me</sup> N. Sharashidze pour la Kura et le Terek;
- M<sup>me</sup> M. Avazova et M. R. Verdiyev pour le Samur;
- M. Y. Rysbekov pour le bassin de la mer d'Aral;
- M. E. Tyrtshny pour les eaux partagées par le Kazakhstan, la Fédération de Russie et la Chine;

En outre le secrétariat prendrait contact avec le responsable suisse au titre de la Convention pour le Rhône, le lac de Genève et le lac de Constance tandis que M. J. Chilton chercherait à savoir si l'Oona Blackwater pouvait également être recensée;

d) Sur la base des renseignements recueillis à ce jour, l'Institut finlandais de l'environnement rédigerait un avant-projet d'évaluation pour les bassins précités et l'adresserait aux coordonnateurs respectifs. Ceux-ci vérifieraient et compléteraient les données en réunissant les contributions des différents pays concernés. Les coordonnateurs devraient avoir reçu leur texte avant la fin du mois de juillet et le renvoyer révisé avant la fin du mois de septembre à l'Institut finlandais de l'environnement qui réunirait le tout. Il faudrait alors décider de la

poursuite des travaux: soit tenir une réunion du groupe restreint de l'évaluation, soit organiser des ateliers régionaux ou des missions dans les pays, ou encore achever le rapport d'évaluation à l'occasion d'autres manifestations prévues.

## **V. CENTRE INTERNATIONAL D'ÉVALUATION DE L'EAU**

26. Le représentant du Centre international d'évaluation de l'eau a rendu compte des activités entreprises au cours de l'année écoulée ainsi que des futures activités possibles. Le futur plan de travail du Centre ainsi que son rôle au regard de la Convention seraient examinés à la réunion suivante du groupe restreint du Centre prévue les 12 et 13 septembre 2005.

27. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que la Slovaquie envisageait de prendre la direction du Centre après 2006.

## **VI. PROJET DESTINÉ À AMÉLIORER LES CAPACITÉS DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU, MIS SUR PIED DANS LE CADRE DE LA CONVENTION**

28. Le secrétariat a apporté au Groupe de travail des informations sur le projet destiné à améliorer les capacités de coopération dans le domaine de l'eau dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, en particulier à propos des deux prochains ateliers consacrés aux thèmes suivants: «Gestion de l'information et participation du public pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières» (Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, 8-10 juin 2005) et «Surveillance et évaluation communes des bassins hydrographiques partagés, y compris les systèmes d'avertissement et d'alerte rapide»(Tbilissi, novembre 2005). Les deux ateliers se référeront à l'expérience acquise en matière de surveillance et d'évaluation dans le cadre de la Convention. Le Groupe de travail était donc invité à contribuer à la poursuite de leur organisation.

## **VII. INDICATEURS ET MÉCANISMES DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET L'ASSAINISSEMENT, EN VERTU DU PROTOCOLE SUR L'EAU ET LA SANTÉ**

29. Le Groupe de travail a pris note des travaux du secrétariat du Protocole sur l'eau et la santé assurés conjointement par la CEE et le Bureau de l'OMS pour l'Europe en vue d'établir un projet d'orientations conformément auxquelles se seraient élaborés les rapports sur les progrès accomplis au regard du Protocole (art. 7, par. 5). Le projet d'orientations pourrait comprendre une série d'indicateurs visant à montrer dans quelle mesure ces progrès ont contribué à prévenir, à combattre et à faire reculer les maladies liées à l'eau (art. 7, 1 a) et art. 12 b)). Si une série préliminaire d'indicateurs concernant le fonctionnement des systèmes d'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées ainsi que la surveillance des maladies a déjà été établie en consultation avec les pays et les organisations internationales intéressés, il reste à choisir des indicateurs appropriés pour les activités de gestion de l'eau visées par le Protocole.

30. Se référant au stade préliminaire de ses activités relatives à l'évaluation de l'état des eaux transfrontières (voir par. 21 à 25), le Groupe de travail n'était pas encore en mesure d'aider le secrétariat dans cette entreprise. Il lui a donc recommandé d'y associer le Centre international d'évaluation de l'eau et le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau.

## **VIII. PLAN DE TRAVAIL**

31. Compte tenu des discussions et décisions relatives aux précédents points de l'ordre du jour, le Groupe de travail est convenu qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une profonde révision du plan de travail (ECE/MP.WAT/15/Add.2, domaine d'activité III).

## **IX. PRÉPARATIFS DE LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES**

32. Pour la réunion suivante, le Président du Groupe de travail élaborerait une stratégie à moyen terme (jusqu'en 2009) et à long terme (au-delà de 2009) de surveillance et d'évaluation, au titre de la Convention, y compris une liste de priorités à inscrire au plan de travail pour 2006-2009. Cette stratégie serait étroitement articulée à la stratégie élaborée par le groupe restreint des eaux souterraines (voir par. 17). Par ailleurs, elle s'inspirerait de la contribution que le bureau de la Convention présenterait à la soixantième session de la Commission économique pour l'Europe et à la treizième session de la Commission du développement durable sur le thème «Face aux défis majeurs: stratégies, politiques et interventions dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement dans la région de la CEE» (voir le document E/ECE/1421). Le Président a invité les participants à soumettre leurs contributions et suggestions avant la fin septembre 2005.

## **X. DATE ET LIEU DE LA SEPTIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL**

33. La septième réunion du Groupe de travail a été provisoirement fixée du 3 au 5 mai 2006 à Genève.

-----